



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1197
20 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 945 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 29 septembre 1994, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) jusqu'au 31 octobre 1994 et m'a prié de veiller à le tenir informé des progrès des pourparlers de Lusaka, ainsi que de l'évolution de la situation militaire et humanitaire en Angola. Il m'a demandé aussi de lui présenter un rapport le 20 octobre 1994 au plus tard.

2. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, les membres du Conseil ont été mis au courant de l'évolution de la situation dans le pays, lors de consultations officieuses, notamment par M. James O. C. Jonah, ancien Secrétaire général adjoint à l'ONU. On se souviendra qu'au début du mois de septembre 1994, j'avais demandé à M. Jonah de se rendre en Angola pour faire le point des efforts entrepris par l'ONU dans les domaines du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et des secours humanitaires. La mission qu'il dirigeait était composée de fonctionnaires du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires humanitaires. En Angola, la mission a rencontré le Président José Eduardo dos Santos, ainsi qu'un certain nombre de membres du Gouvernement. Elle a visité les antennes d'UNAVEM II à Benguela, Lubango et Namibe, ainsi que l'une des villes les plus touchées par la guerre, le chef-lieu de province de Malange. La mission n'a pas pu se rendre à Huambo, le Gouvernement ne l'y ayant pas autorisé pour des raisons de sécurité. À Lusaka, elle a passé en revue avec mon Représentant spécial les progrès des pourparlers de paix et elle a entendu, séparément, les représentants des trois États observateurs (les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal).

3. Le présent rapport rend compte de la situation au 20 octobre 1994 et présente les constatations de la mission dirigée par M. Jonah.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

4. Dans sa résolution 945 (1994), le Conseil de sécurité a prié instamment le Gouvernement et l'União Nacional para a Independencia Total de Angola (UNITA) de conclure leurs négociations dès que possible et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'Accord de Lusaka soit signé avant le 31 octobre 1994. Le

Conseil a aussi déclaré qu'il n'accepterait pas de nouvelles obstructions ou tergiversations compromettant le processus de paix et a réaffirmé son intention de réexaminer, à tout moment, le rôle des Nations Unies en Angola au cas où un accord de paix ne serait pas conclu à Lusaka.

5. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, daté du 17 septembre 1994 (S/1994/1069), les participants aux pourparlers de paix de Lusaka ont étudié le dernier point inscrit à leur ordre du jour, à savoir le mandat futur de l'ONU et le rôle des États observateurs, y compris le nouveau mécanisme d'application des "Acordos de Paz" ainsi que du futur Protocole de Lusaka. Ils ont aussi examiné certaines questions qui n'avaient pas été réglées concernant la réconciliation nationale.

6. Le 16 septembre 1994, les 60 articles de la section relative au mandat de l'ONU ont tous été approuvés par les deux délégations. Le lendemain, les cinq articles de la section relative au rôle des observateurs ont été acceptés.

7. Le 19 septembre 1994, l'examen de la troisième et dernière section du dernier point de l'ordre du jour, à savoir le nouveau mécanisme d'application des "Acordos de Paz" et du Protocole de Lusaka, a commencé. Le 21 septembre, les 13 articles relatifs à la composition du nouvel organe, à ses fonctions et à son mode de fonctionnement ont été approuvés et, le 17 octobre, les deux délégations ont convenu de le dénommer "la Commission mixte". Le 30 septembre, les 13 articles de l'annexe contenant des définitions et explications des principaux termes militaires utilisés dans le document relatif au nouveau mandat de l'ONU avaient été approuvés.

8. On se souviendra que, le 5 septembre 1994, l'UNITA avait accepté l'ensemble des propositions avancées par mon Représentant spécial et les États observateurs concernant le point de l'ordre du jour relatif à la réconciliation nationale (voir S/1994/1069, par. 6). L'examen de ce point a finalement été achevé le 14 octobre 1994, lorsque les parties se sont entendues sur la liste des localités qui seraient administrées par des membres de l'UNITA – 30 administrateurs et 35 administrateurs adjoints de municipalités et 75 administrateurs de communes.

9. Lorsque les pourparlers auront abouti, et que sera notamment accepté le calendrier d'application du Protocole de Lusaka qui n'a pas encore été approuvé, il est prévu que les événements se dérouleront comme suit :

Jour J – L'accord est paraphé. À cette occasion, le Président José Eduardo dos Santos et M. Savimbi feraient chacun une déclaration publique marquant cet événement;

J + 2 – Des représentants militaires de haut niveau des Forças Armadas Angolanas (FAA) et de l'UNITA se rencontrent à Lusaka pour convenir des modalités techniques du rétablissement du cessez-le-feu;

J + 15 – Le Protocole de Lusaka est signé par le Président dos Santos et M. Savimbi au cours d'une cérémonie à Lusaka;

J + 17 – Le cessez-le-feu entre officiellement en vigueur.

/...

10. À de nombreuses reprises, mon Représentant spécial, appuyé par les représentants des États observateurs, a demandé instamment au Gouvernement et à l'UNITA de s'abstenir de lancer des offensives militaires qui, outre qu'elles font de nouvelles victimes et provoquent de nouveaux dommages, compromettent le succès des pourparlers de Lusaka. Malheureusement, leurs admonestations n'ont été que très peu écoutées, surtout ces derniers jours.

III. SITUATION MILITAIRE

11. Depuis mon dernier rapport, l'intensité des opérations militaires a un peu diminué, après les vastes opérations militaires lancées par les FAA dans le nord du pays. L'UNITA aurait essayé de contrer ces opérations en lançant des raids et des attaques, essentiellement de faible envergure, surtout dans les provinces de Lunda Norte, Kwanza Norte, Kwanza Sul, Benguela et Huila. Les forces des deux parties ont continué à se réapprovisionner et à se redéployer ainsi qu'à renforcer leurs positions respectives, surtout dans les provinces de Lunda Norte, Kwanza Sul et Benguela. Ces derniers jours, toutefois, chacune des parties a accusé l'autre de nouvelles offensives militaires, surtout dans le nord et dans le centre du pays.

12. Dans les provinces du nord, les forces de l'UNITA et du Frente de Libertação do Enclave de Cabinda (FLEC), ainsi que les Forças armadas de Cabinda (FAC), ont continué à mener des actions de guérilla à Cabinda. Selon des informations récentes, il y aurait eu une reprise des opérations autour de Soyo et Ambriz. Par ailleurs, l'UNITA aurait concentré ses troupes dans la province de Lunda Norte pour lancer des attaques contre des positions des FAA à Dundo, Lucapa et Nzaji. Plusieurs offensives des forces de l'UNITA près de la zone diamantifère de Cafunfo ont été repoussées par les forces gouvernementales. Le 19 septembre, dans la province de Lunda Sul, l'UNITA aurait pris en embuscade un convoi civil sur la route de Saurimo à Lucapa et détruit les 20 véhicules qui le composaient. En raison de l'intensification des hostilités, le couvre-feu est toujours en vigueur dans la ville de Saurimo. Dans la province de Kwanza Norte, des combats ont été signalés autour du chef-lieu, N'Dalatando. Par ailleurs, les FAA auraient intensifié leurs opérations militaires contre l'UNITA dans les provinces de Bengo et de Kwanza Norte.

13. Dans les provinces centrales de Kwanza Sul et Benguela, l'UNITA aurait concentré ses forces près de Quilenda, Quibala et Cassegue, dans l'intention d'attaquer les villes de Gabela et Ganda. Elle a poursuivi ses opérations de guérilla sur la route Porto Amboim-Luanda. Les FAA ont lancé quelques offensives. Les forces aériennes gouvernementales auraient bombardé Quibala le 19 septembre 1994 et, le 25 septembre, les FAA auraient repris le contrôle de la municipalité de Catengue. Dans la province de Bie, la situation à Kuito est restée relativement calme et les forces gouvernementales auraient élargi la zone de sécurité qui s'étend maintenant autour de la ville dans un rayon d'environ 40 kilomètres.

14. Dans les provinces du sud, la situation militaire est restée relativement calme. Toutefois, les attaques ont continué contre le chef-lieu de province de Menongue et les embuscades se sont poursuivies dans la région, ce qui a encore aggravé la situation déjà précaire le long de la frontière entre l'Angola et la Namibie.

15. De l'avis de la mission dirigée par M. Jonah, en capturant la majeure partie des zones diamantifères, le Gouvernement semble avoir coupé une partie importante des sources de revenus de l'UNITA et être maintenant en mesure de bloquer ses voies d'approvisionnement. Le fait que l'UNITA n'ait pas réussi à réaliser ses objectifs dans les provinces du nord donne à penser qu'elle cherchera surtout à conserver les zones déjà sous son contrôle. La récente augmentation des activités de guérilla dans la province de Kwanza Sul, ainsi que les concentrations de forces à Quimbala pourraient avoir un triple objectif : se frayer un accès stratégique vers la mer, immobiliser des unités des FAA et maintenir la présence de l'UNITA dans les zones fortement peuplées. Si, en lançant de petites opérations dans le sud, l'UNITA cherche à dégarnir les FAA dans le nord, sa stratégie s'est pour l'essentiel soldée par un échec. Jusqu'à ces derniers jours, les deux parties semblaient observer une pause tactique, lançant des opérations militaires ponctuelles pour maintenir la pression sur l'autre partie et réorganisant leurs forces en vue de lancer de vastes offensives au cas où les pourparlers de paix de Lusaka ne donneraient pas de résultats positifs.

16. La mission de M. Jonah a jugé que le plan d'opérations envisagé pour le cas où il serait décidé d'accroître la présence des Nations Unies en Angola est dans l'ensemble compatible avec les principes et modalités qui ont jusqu'à maintenant été approuvés à Lusaka. Grosso modo, le plan d'opérations serait exécuté en trois étapes : dans un premier temps, il y aurait un dégagement des forces dans toutes les zones où les forces gouvernementales et celles de l'UNITA sont en contact, et l'ONU déploierait des observateurs militaires et des observateurs de police chargés de contrôler et vérifier le respect du cessez-le-feu; pendant la deuxième étape, des forces de maintien de la paix des Nations Unies contrôleraient et vérifieraient le respect du cessez-le-feu, la présence des forces de l'UNITA dans les zones de cantonnement, le rassemblement et le stockage des armes et des munitions, le processus de démobilisation, l'entraînement des FAA et la réintégration de la police; quant à la troisième et dernière étape, elle serait consacrée au renforcement des activités de réconciliation nationale et à l'achèvement du processus électoral.

IV. SITUATION HUMANITAIRE

17. Les opérations militaires ont continué d'entraver les efforts que la communauté internationale déploie pour répondre aux besoins humanitaires urgents de la population touchée. Des vagues de personnes déplacées en quête de sécurité relative déferlent encore sur les villes de Malange, Saurimo, Kuito, Cubal et Ganda, où la surpopulation aggrave la détérioration de la situation. D'autres zones demeurent complètement inaccessibles et n'ont reçu aucune espèce d'assistance humanitaire depuis deux ans. L'incidence des maladies transmissibles, rougeole principalement, a considérablement augmenté, et plusieurs organismes des Nations Unies ont dû conjuguer leurs efforts pour lutter contre les épidémies.

18. Le succès de l'action concertée que l'ONU et les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire mènent en vue de distribuer semences et outils à temps pour la prochaine campagne agricole sera compromis dans certaines régions par les déplacements massifs de ceux que chasse le conflit. Cette insécurité constante dans les zones rurales a pour effet que bien des familles ne parviendront pas à subvenir à leurs propres besoins dans un avenir proche.

19. Faisant valoir des considérations d'ordre militaire, l'UNITA a continué d'empêcher les organismes des Nations Unies d'acheminer l'assistance humanitaire destinée à Kuito pendant la plus grande partie de la période sur laquelle porte le présent rapport. Comme suite à une mission envoyée à Huambo le 14 octobre 1994, sous la conduite du Directeur de l'Unité de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies (UCAH), l'UNITA a cependant autorisé la reprise des vols des Nations Unies à destination de Kuito. Vers Huambo, le Gouvernement a autorisé certains vols humanitaires après une brève période de restriction. C'est ainsi que les organismes humanitaires ont pu constituer des réserves de semences et d'outils pour la prochaine campagne agricole, de même que des stocks de secours. Les livraisons ont cependant été brièvement interrompues à nouveau pendant la deuxième semaine d'octobre.

20. La mission de M. Jonah a rapporté que le minage des routes et l'insécurité avaient eu pour effet de faire presque entièrement dépendre les activités de secours menées en Angola du transport aérien des approvisionnements, du matériel et du personnel. Le succès relatif du programme d'assistance humanitaire a donc été directement lié au fait que le Gouvernement et l'UNITA avaient autorisé certains des vols des Nations Unies, visant à assurer l'acheminement des secours. La mission jugeait regrettable à cet égard que l'autorisation des vols à destination de villes comme Huambo, Kuito et Malange, où la situation humanitaire est désespérée, soit parfois refusée.

21. La coordination des activités de secours menées par les nombreux organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et donateurs bilatéraux oeuvrant en Angola est assurée par l'UCAH. Bien que la manière dont celle-ci s'acquittait de sa tâche ait fait l'objet d'éloges unanimes, la nature précise de ses liens opérationnels avec UNAVEM II n'était pas claire. La mission de M. Jonah a estimé qu'il faudrait que ces liens soient clarifiés à l'avenir, dans le contexte d'une opération élargie des Nations Unies en Angola.

22. En ce qui concerne le déminage, les priorités de maintien de la paix initiales seraient d'assurer la sûreté des itinéraires de déploiement des observateurs et casques bleus, de même que celle des secteurs où seraient cantonnées les forces de l'UNITA. La mission de M. Jonah était d'avis que les objectifs humanitaires du déminage étaient beaucoup plus larges et devraient être arrêtés à plus long terme dans le cadre d'un programme qui comprendrait une campagne nationale de sensibilisation et la formation de démineurs angolais en vue de la mise en place de capacités nationales de déminage. Dans un premier temps, une campagne nationale de sensibilisation aux mines a été lancée le 27 septembre 1994, par l'intermédiaire des médias.

V. ASPECTS FINANCIERS

23. Dans sa résolution 48/241 du 5 avril 1994, l'Assemblée générale a pris des dispositions en vue du financement d'UNAVEM II pour la période allant jusqu'au 30 septembre 1994, jusqu'à concurrence d'un montant brut de 2 098 700 dollars par mois (soit un montant net de 1 997 000 dollars). Par conséquent, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat actuel de la mission ou de lui en confier un nouveau conformément à la recommandation formulée au paragraphe 29 du présent rapport, je demanderais à l'Assemblée générale, à sa session en cours, de prévoir des ressources suffisantes aux fins de la prorogation.

/...

24. Il convient en tout état de cause de noter que la situation de trésorerie du fonds spécial d'UNAVEM II demeure précaire. Au 7 octobre 1994, les quotes-parts non réglées au titre de ce compte se chiffraient à quelque 14,1 millions de dollars. Afin d'assurer à UNAVEM II les liquidités dont elle a besoin, un montant de 19 millions de dollars a donc été prélevé sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour une période de plus de 10 mois. Ce montant n'a pas encore été remboursé.

25. Au 7 octobre 1994, le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,4 milliard de dollars.

VI. OBSERVATIONS

26. Dans mon rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, daté du 2 septembre 1994, j'ai fait observer que le compromis, la tolérance et la réconciliation nationale étaient les éléments essentiels d'une transition pacifique en Angola, et que l'accord global qui se négocie à Lusaka devrait prendre en compte les droits et les aspirations légitimes de tous les Angolais (A/49/1, par. 460). La souplesse dont ont récemment fait preuve aussi bien le Gouvernement que l'UNITA, conjuguée à la détermination du Conseil de sécurité, ont contribué pour beaucoup à faire progresser le processus de paix.

27. La mission de M. Jonah a estimé que les négociations de Lusaka ne tarderaient pas à aboutir et qu'un accord pourrait être parafé dans les semaines qui viennent. Elle était d'avis que les pourparlers qui suivraient entre représentants militaires de haut rang des deux parties ne devraient pas retarder la signature du Protocole de Lusaka et le rétablissement du cessez-le-feu dans tout le pays, bien qu'il ait été décidé de ne revenir qu'alors à certaines questions importantes restant à régler. Au nombre de celles-ci figurent l'échange d'informations relatives à l'organisation, à la dimension et à la répartition précise des forces du Gouvernement et de l'UNITA, la mise en place de mécanismes de suivi et de vérification et les modalités du processus de démobilisation.

28. La mission a également indiqué que l'orientation donnée au processus de négociation par mon Représentant spécial paraissait juste. Non seulement celui-ci avait-il constamment associé les trois États observateurs aux démarches entreprises, mais il avait également sollicité la contribution des pays de la sous-région qu'intéressent directement la situation en Angola. La formule retenue pour les pourparlers semblait être particulièrement judicieuse. Les principes généraux et particuliers de chacun des points de l'ordre du jour étaient examinés dans un premier temps et les modalités de leur application dans un deuxième. Les consultations officieuses et réunions en face à face entre les délégations étaient encouragées, ce qui avait aidé à résoudre certaines des questions les plus épineuses.

29. Du fait des progrès réalisés à Lusaka depuis le début de septembre 1994, les pourparlers de paix entrent maintenant dans leur dernière étape. Si les deux parties font montre de la volonté politique nécessaire, les questions en suspens pourront être réglées à très brève échéance. Je demande donc très instamment au Gouvernement angolais et à l'UNITA de tout mettre en oeuvre pour conclure les pourparlers de paix d'ici au 31 octobre 1994 et de faire en sorte

que les pourparlers militaires qui suivront conduisent le plus rapidement possible à un accord sur les questions militaires importantes restant à régler. Comptant qu'un accord sera conclu d'ici au 31 octobre, je recommande que le mandat courant d'UNAVEM II soit prorogé jusqu'au 30 novembre 1994.

30. Je tiens dans l'entre-temps à demander à nouveau instamment au Gouvernement aussi bien qu'à l'UNITA de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de toutes opérations militaires qui pourraient compromettre les progrès accomplis à Lusaka. Le conflit a déjà causé trop de destruction et coûté trop de vies humaines au pays, et il importe au plus haut point que cessent toutes les actions militaires offensives.

31. La consolidation de la paix en Angola exigera de la communauté internationale qu'elle s'emploie activement à faire en sorte qu'un cessez-le-feu soit rapidement établi et dûment respecté. Peut-être le Conseil de sécurité voudra-t-il donc envisager de décider maintenant d'autoriser le renforcement des effectifs d'UNAVEM II, qui devrait être à nouveau porté au niveau précédemment atteint si l'on veut que la mission puisse étayer la mise en oeuvre de l'accord de paix dans ses phases initiales, qui sont les plus précaires.

32. La consolidation de la paix exigera aussi de la communauté internationale qu'elle continue de soutenir les programmes d'assistance humanitaire, dont nombre d'éléments seront directement liés à l'application du Protocole de Lusaka. Aux secours d'urgence, sur lesquels a jusqu'à présent été axée l'action humanitaire, devra succéder l'appui aux accords qui seront conclus à Lusaka, ainsi qu'au relèvement, à la reconstruction et au développement. À l'heure qu'il est, les secours ne peuvent pas être acheminés dans bien des régions du pays, du fait des dangers physiques, y compris les mines terrestres, auxquels seraient exposés les agents des organismes d'aide ou du risque d'être enlevés qu'ils courraient. Il importe donc au plus haut point que les deux parties, en particulier l'UNITA, respectent scrupuleusement la neutralité des intéressés et coopèrent pleinement avec l'Organisation des Nations Unies afin que celle-ci puisse déterminer ce qu'il est advenu de ceux qui ont été portés disparus depuis août 1994.

33. Je tiens à remercier à nouveau les chefs d'État de la sous-région pour leur importante contribution à la recherche de la paix en Angola. Je remercie de même les représentants des trois États observateurs pour leur coopération et leur appui indéfectibles, auxquels tiennent pour une si grande part les progrès réalisés dans le cadre du processus de paix.

34. Je tiens enfin à rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, au Chef du Groupe des observateurs militaires, le général Chris Garuba, et à tout le personnel d'UNAVEM II pour le dévouement avec lequel ils continuent de s'acquitter de leurs tâches. Je tiens aussi à remercier le personnel de l'UCAH et des autres organismes à vocation humanitaire des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales pour la persévérance avec laquelle ils apportent au peuple angolais, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, les secours humanitaires dont il a désespérément besoin.
